

Appel à projets

Institut français - Présidence française du Conseil de l'Union européenne : lancement d'un appel à projets pour accompagner la programmation des postes autour du concept de « Créativité à l'européenne »

Dans la perspective de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) au 1er semestre 2022, l'Institut français est particulièrement mobilisé aux côtés des institutions françaises et européennes et du réseau culturel français à l'étranger pour œuvrer à la traduction des objectifs définis par le gouvernement pour cette Présidence. L'Institut français travaille, en ce sens, à concevoir des dispositifs qui contribuent à valoriser la **créativité européenne** en favorisant l'engagement des citoyens dans des projets concrets.

Pour contribuer à faire vivre la Présidence française dans toute l'Union européenne et **soutenir le réseau culturel** dans la mise en œuvre de cette priorité, l'Institut français propose de **soutenir la programmation des postes** dans les 26 États membres autour du concept de « Créativité à l'européenne » (*Being Creative, the European way !*) à travers le lancement d'un appel à projets.

I. Définition de l'appel à projets

1) Concept

La notion de « créativité à l'européenne », souvent érigée comme un modèle, repose sur **un imaginaire commun**, riche de récits croisés à travers l'histoire et dans les temps présents.

Cet imaginaire commun se construit dans un espace partagé de liberté et de création, essentiel à la cohésion de nos sociétés et à la vitalité de nos démocraties. Il intègre aussi bien la singularité des parcours individuels et des ancrages régionaux que l'aspiration collective à « vivre mieux » et à peser, ensemble, sur le cours des débats contemporains. Cet imaginaire commun est, en ce sens, un instrument indispensable à l'affirmation du modèle européen sur la scène internationale.

La culture est également un puissant vecteur de développement économique pour notre pays et notre continent européen, comme en témoigne le poids croissant des Industries Culturelles et Créatives européennes. Remettre l'économie de la culture, et la culture au sens large, au centre des priorités, est un enjeu fondamental pour dynamiser le projet européen car **elle contribue à créer un sentiment d'appartenance** reposant sur un partage de liens historiques, d'idées et de valeurs, dans le respect des identités nationales. La « créativité à l'européenne » met également en valeur le modèle européen basé sur la juste rétribution des créateurs.

2) Périmètre

Toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de cette programmation PFUE devront mettre à l'honneur une notion essentielle à la construction européenne : **la co-construction avec des**

partenaires européens. Il ne s'agit en effet pas de proposer une programmation dont l'objectif serait uniquement de faire la promotion de la France et de ses créateurs, mais de faciliter la mise en relation entre talents français et européens, ayant pour fondement la créativité européenne. Les projets touchant à l'entreprenariat culturel pourront également être inclus dans cette approche.

Conçus par les postes pour une meilleure prise en compte de chaque contexte local, les projets s'inscriront dans une thématique déclinant la créativité à l'européenne et pourront être de toute nature : **conférence, concert, exposition, etc.**

3) Thématiques

La thématique est déclinée à travers 7 mots clés représentant les valeurs centrales de la créativité à l'européenne et mettant en avant des priorités politiques portées par la France dans le cadre de la PFUE :

ÉCOLOGIE

- Mobiliser les acteurs du secteur culturel et créatif sur les problématiques de développement durable ;
- Accompagner le questionnement et la transformation des pratiques professionnelles autour de la transition écologique (numérique responsable, écoconception, économie circulaire, mobilité durable...);
- Mettre en œuvre des projets innovants qui proposent de répondre aux urgences environnementales et à leurs conséquences.

ÉCONOMIE

- Soutenir la relance des secteurs culturels et créatifs ;
- Valoriser des initiatives visant à développer des modèles économiques plus équitables garantissant une juste rémunération des créateurs ;
- Accompagner les projets entrepreneuriaux français et européens dans leur rôle de fer de lance de la relance européenne.

INCLUSION

- Favoriser les projets qui assurent la participation des publics empêchés, notamment les personnes en situation de handicap ou issues des minorités ;
- Renforcer l'accès des groupes socialement marginalisés à la culture ;
- Promouvoir les talents féminins et soutenir les carrières artistiques et professionnelles des femmes.

NUMÉRIQUE

- Soutenir de nouvelles formes de création recourant à des technologies innovantes, dont la réalité virtuelle ;
- Élargir l'audience et l'accès aux œuvres européennes grâce au numérique ;
- Aborder la question de la souveraineté numérique dans le respect des libertés fondamentales, notamment la protection des données et de la vie privée, la sûreté et la sécurité.

PLURILINGUISME

- Promouvoir la diversité linguistique et le dialogue culturel dans tous les États membres ;
- Développer les contenus culturels français au sein de l'UE, dans le respect du plurilinguisme ;
- Valoriser auprès des partenaires européens les dispositifs et l'expertise française dans le domaine de l'enseignement des langues.

SOUVERAINETÉ CULTURELLE EUROPÉENNE

- Encourager les réflexions sur la composition du socle de valeurs européennes communes ;
- Accompagner le partage d'intérêts communs entre secteurs culturels et numériques européens ;
- Soutenir des projets contribuant à promouvoir, au moyen de la culture et des arts, l'appartenance européenne.

DIALOGUE DES CULTURES

- Encourager les échanges culturels avec des pays du voisinage ;
- Valoriser les liens que l'Europe entretient avec le reste du monde (en particulier l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient) et leurs apports à la vie culturelle européenne.

4) Guide de programmation

Un guide de programmation illustrant ces thématiques à l'aide d'exemples concrets est en cours d'élaboration par l'Institut français. Il comprendra des ressources, des exemples de projets, des contacts, etc. sur lesquels les postes pourront s'appuyer pour élaborer leur programmation, qu'elle soit soutenue via l'appel à projets ou non. Il sera mis en ligne sur le site de l'Institut français dans le courant du mois de juillet.

II. Critères de l'appel à projets

1) Domaines d'intervention

Les projets soutenus par cet appel relèvent du domaine culturel, entendu dans une acception large, allant de la création artistique à la promotion des idées, en passant par le linguistique.

Ne sont pas éligibles : les projets montés sans, au minimum, un partenaire européen, les projets purement scientifiques, les mesures de formation professionnelle, les seuls échanges de pratiques.

Les projets se limitant à des actions de diffusion artistique ne sont pas non plus éligibles, ils doivent être accompagnés de modules complémentaires (ex : ateliers) qui garantissent l'impact durable du projet.

2) Orientation thématique

Les projets doivent expliciter leur inscription dans la thématique de la créativité à l'européenne et son rattachement à une sous-thématique identifiée : objectif, contenu du projet, modalités partenariales, réalisation...

3) Critères d'éligibilité

- L'aide de l'IF ne peut représenter plus de 50% du coût total du projet. Elle est versée directement au réseau culturel (IF ou AF) qui met en œuvre le projet.
- L'aide demandée est comprise entre 5 000€ et 20 000 €.
- Plusieurs projets peuvent être retenus dans un même pays.
- Les projets associant des opérateurs et artistes des pays voisins, dans l'objectif de renforcer une coopération régionale, sont encouragés. Dans ce cas la demande sera portée par un pays pour l'ensemble de la zone (sous réserve d'un accord avec les agents comptables concernés).
- Les projets associant des partenaires européens (autres homologues européens, cluster EUNIC, Représentation de la Commission européenne, etc.) ou s'intégrant à un projet européen sont éligibles. Les projets associant des clusters EUNIC seront particulièrement valorisés.

4) Critères de sélection

i. **Inscription dans la thématique de la créativité à l'européenne.**

ii. **Construction du projet**

- Qualité des partenariats
- Prise en compte du contexte local
- Durabilité / Impact
- Faisabilité du projet : en raison de crise sanitaire actuelle, il est demandé aux porteurs de projets d'explicitier comment la situation locale est prise en compte. Pour toute activité en présentiel, il est demandé de prévoir des alternatives hybrides et/ou numériques dans le cas où il serait impossible d'organiser des rencontres physiques au moment de la mise en œuvre du projet.
- Visibilité du projet : comment le projet communique sur ses résultats, donne écho à la PFUE dans le pays de mise en œuvre, etc.

iii. **Qualité des contenus proposés.**

5) Modalités de sélection

Les projets seront examinés par une **commission de sélection** composées d'experts sectoriels de l'IF et par des représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de la Culture qui attribueront une note pour chacun des critères.

6) Dépôt des projets

Les projets devront être déposés sur la **plateforme de l'Institut français IFProg** (accessible à partir du site institutfrancais.com), à partir du formulaire électronique disponible début juillet 2021.

Les propositions devront être transmises d'ici le 31.10.2021 (délai de rigueur).

L'Institut français se tient à disposition des postes pour les accompagner dans la conception de leurs projets.

Contact : Pôle Europe europe@institutfrancais.com